# CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DE SEINE ET MARNE

# SAISON 2026/2027

**Ce cahier de charges a pour but d'aider et d'épauler les clubs candidats à l'organisation des championnats départementaux cités ci-dessous :**

Championnat départemental de difficulté pour U15 à vétérans
Championnat départemental de difficulté pour U11 à U13
Championnat départemental de bloc pour U15 à vétérans
Championnat départemental de bloc pour U11 à U13

En complément des règles d'organisation et de déroulement des compétitions de la FFME, le CT77 précise les points suivants :

1. **Période d'organisation d'un championnat départemental :**

D'octobre jusqu'à la date du championnat régional correspondant, blocs ou voies, moins 2 semaines.

Le club organisateur veillera à ce que l'organisation du championnat départemental choisi, soit en conformité avec le calendrier fédéral et ne vienne pas entrer en conflit avec une autre compétition, par exemple pour une même catégorie.

2. **Organisation des catégories :**

Les catégories de U19 à sénior devront concourir obligatoirement sur les mêmes blocs/voies.

Au vu du nombre de compétiteurs sur les années précédentes, le championnat départemental ne pourra être ouvert aux compétiteurs extérieurs au département de Seine-et-Marne pour les catégories de U15 à vétérans. Priorité aux clubs de Seine et Marne si trop grand nombre.

3. **Inscription au calendrier :**

Le club organisateur, sera en charge d'éditer le programme de la compétition ainsi que la fiche compétition du calendrier officiel (en ligne sur le site FFME) en collaboration avec le CT77, le PDJ et le chef ouvreur.

4. **Les officiels :**

La demande du PDJ revient au CT77, qui en fera la demande à la Ligue IDF. Si le club organisateur souhaite choisir son PDJ, le club devra alors en informer le CT77.

La Ligue IDF sera en charge de la recherche de juges.

L'équipe d'ouverture, chef ouvreur et ouvreurs, sera proposée par le club organisateur et validée par le CT77.

5. **Ouverture voies/blocs :**

Le club organisateur assurera le démontage des prises/volumes/macros sur les lignes et secteurs qui seront utilisés pour la compétition dans leur totalité avant le premier jour d'ouverture.

Durant toute la durée de l'ouverture jusqu'au premier jour de compétition, le club organisateur devra garantir l'impossibilité à tout public de visualiser les voies ou blocs, et d'accéder à la zone de compétition, qui sera destinées au championnat.

6. **Buvette :**

Le club organisateur s'assurera de la restauration de ses bénévoles ainsi que celle du PDJ et des juges bénévoles durant toute la durée de la compétition. Toutes les recettes et frais seront à la charge du Club organisateur.

7. **Lots et récompenses :**

Le club organisateur sera en charge de fournir les lots et récompenses

8. **Frais d'inscription :**

La tarification des inscriptions, qui revient à l'organisateur, est définie comme telle :

- Inscription à 20€ maximum par compétiteur pour les championnats U11-U13
- Inscription à 25€ maximum par compétiteur pour les championnats de U15 à Vétéran

9. **Participation financière du CT77 :**

Le CT77 accordera une subvention de 750 euros pour l'organisation d'un championnat, mentionné ci-dessus.

Le CT77 accordera une subvention de 250 euros pour une journée de réouverture le jour suivant pour le club organisateur, quel que soit le nombre de championnats organisés au cours du même week-end.

Le CT77 fournira les médailles FFME pour chaque podium des championnats départementaux de Seine et Marne.

| **Le club organisateur** | **Le CT77** |
|---|---|
| Nom : | Nom : |
| Date : | Date : |
| Signature : | Signature : |